

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### CONDITIONS DE RESERVATION

-  Les réservations sont prises en considération qu'à réception du contrat et de l'acompte demandé.
-  La réservation est personnelle. Il est interdit de sous louer ou de céder son emplacement ou son hébergement à un tiers. Aucune prolongation du séjour au-delà du temps réservé ne pourra être garantie.
-  Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement ou dans un même locatif, il est indispensable de faire une réservation pour chaque famille.
-  La répartition de personne et des véhicules sur d'autres emplacements ou locatifs est interdite.
-  Tout campeur s'engage à respecter et à faire respecter par les occupants de l'hébergement ou de l'emplacement, le règlement intérieur du camping affiché en réception. Il devra contracter une assurance pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours tiers.
-  En l'absence de message écrit du réservataire (au minimum 48h avant son arrivée), précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le camping se réserve le droit de relouer l'hébergement ou l'emplacement 24h après la date de début du contrat.
-  SAS Calypso décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie...ou encore en cas d'accidents relevant de la responsabilité civile des personnes inscrites.
-  L'accès aux familles est refusé dans les cas suivants :
  - présence d'un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris)
  - présence d'un animal dans un hébergement interdit aux animaux
  - présence de personnes dont les identités ne figurent pas dans le contrat de réservation
  - Présence de plus de 2 animaux dans les hébergements autorisés
-  Les taxes de séjour devront être réglées en avance pour toute personne de + de 18 ans. Le montant est de 0,85€/adulte/jour.
-  Le numéro d'emplacement n'est pas contractuel et est attribué en fonction de la disponibilité (voir choix d'emplacement).
-  Aucun visiteur n'est admis dans l'enceinte du camping

### EMPLACEMENTS NUS

Le forfait de base comprend l'emplacement pour 2 personnes avec électricité, (10 ampères), pour la tente, la caravane ou le camping-car, un véhicule thermique, l'accès aux sanitaires, bracelet club individuel obligatoire. En sus : taxes de séjour, frais de dossier, animaux, 1 véhicule supplémentaire maximum, personnes supplémentaires, options diverses. 6 personnes maximum par emplacement sont autorisées. Arrivée à partir de 14h, départ avant 12h. Il est recommandé de souscrire une garantie

annulation. Aucun remboursement et modification n'est à prétendre pour toute annulation ou modification de séjour sans souscription à la garantie annulation.

## HEBERGEMENTS LOCATIFS

Le forfait de base comprend 4 à 8 personnes (selon le type d'hébergement), 1 véhicule (excepté : 2 véhicules thermiques pour Octalia, Cordélia et Taos), bracelet club individuel obligatoire. En sus : taxes de séjour, frais de dossier, animal limité à 2 dans certains hébergements, un véhicule supplémentaire. Arrivée à partir de 17h, départ avant 10h sur rendez-vous. Attention, les animaux ne sont pas acceptés dans les logements suivants : Kani, Taos, Faré. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les hébergements locatifs. Il est recommandé de souscrire une garantie annulation. Aucun remboursement, annulation ou modification n'est à prétendre sans souscription à la garantie d'annulation.

## TARIFS & PAIEMENT

-  L'acompte demandé pour la validation de votre séjour est de 30% du montant total (garantie annulation en sus). Celui-ci peut se faire :
- Par prélèvement automatique (fortement recommandé) sur le site internet [www.camping-calypso.com](http://www.camping-calypso.com)
  - par carte bancaire (visa/mastercard) sur le site internet [www.camping-calypso.com](http://www.camping-calypso.com)
  - ANCV Connect sur le site internet [www.camping-calypso.com](http://www.camping-calypso.com)
  - Chèque à l'ordre de CALYPSO – Mandat Poste – ANCV en envoi en lettre AR à envoyer à :

Adresse postale :  
CAMPING CALYPSO  
Boulevard de la plage  
66440 Torreilles Plage

***Merci de noter que nous acceptons uniquement les ANCV et chèques au nom du réservataire et/ou des participants inscrits dans le séjour.***

- par virement bancaire :

IBAN : FR76 1660 7000 1718 0213 1515 936  
BIC : CCBPFRPPPG

-  40€ de frais de dossier seront appliqués automatiquement au montant de votre location.

- ✚ Un supplément de 8€/jour (pour le premier véhicule) et 10€/jour (pour le deuxième véhicule) sera automatiquement appliqué pour les véhicules hybrides et électriques. Vous devez déclarer le type de motorisation de votre véhicule à la réservation.
- ✚ Le solde du séjour est à régler un mois avant la date d'arrivée. A défaut, la réservation sera annulée. L'acompte versé restera acquis à l'exploitant. Aucune réduction ne sera accordée pour une arrivée retardée, un départ anticipé ou une modification de réservation. Aucune modification/annulation ne pourra être effectuée sans avoir souscrit à la garantie annulation/modification. Aucun paiement ne pourra être effectué sur place.
- ✚ Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.
- ✚ Toutes les sommes dues doivent être réglées avant le départ. Si cela n'a pas été fait, une retenue du montant du sera débité sur votre empreinte bancaire.

## CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Vous pouvez choisir votre numéro d'emplacement, un supplément de 40 € sera facturé. Si vous souhaitez-être à côté d'une autre famille et avoir des emplacements à côté, un supplément de 20 € sera facturé. Sans cette demande spécifique (sous réserve de disponibilité), un emplacement vous sera attribué suivant une sélection informatique aléatoire.

## MODIFICATION DE RESERVATION

Toutes les modifications à apporter sur le contrat de réservation initial, quelles qu'elles soient, doivent être adressées par écrit (poste ou e-mail). A réception, nous vous adresserons une mise à jour de votre dossier qui vaudra acceptation de notre part. La Direction se refuse à modifier le contrat de réservation sur simple appel téléphonique. La modification pourra s'effectuer uniquement selon disponibilités, jusqu'à J-7 avant l'arrivée et si le montant total du séjour est identique ou supérieur à celui de la réservation initiale.

Aucune annulation ou modification ne sera possible sans une souscription à la garantie annulation ou à l'option flex.

## GARANTIE ANNULATION & OPTION FLEX

### Conditions générales d'annulation et/ou de modification de séjour

	Jusqu'à 45 jours avant l'arrivée	De 44 jours à 30 jours avant l'arrivée	De 29 jours à 8 jours avant l'arrivée	De 8 jours au jour de l'arrivée	Arrivée
Exemple	■	■	■	■	5 août
	13-mai 14-mai	27-juin 28-juin	27-juil 28-juil		

SANS GARANTIE ANNULATION OU OPTION FLEX				
Annulation	Aucun remboursement	Aucun remboursement	Aucun remboursement	Aucun remboursement
Modification du tarif à la baisse	Aucun remboursement	Aucun remboursement	Aucun remboursement	Aucun remboursement
Modification du tarif à la hausse	GRATUIT aux conditions tarifaires réinitialisées au moment de la modification			

OPTION FLEX	
Montant de l'option	30 €
Modification du tarif à la baisse	Bon à valoir de la différence de tarif
Modification du tarif à hausse pour des dates initiales prévues	GRATUIT aux conditions tarifaires réinitialisées au moment de la modification
Modification	Nb : Modification de dates, prestations, hébergements, nombre de personnes dans la limite d'1 fois dans une même saison sans justificatif et selon disponibilités

GARANTIE ANNULATION	
Montant de la garantie	8% du montant total du séjour
Annulation sans motif	Bon à valoir
Annulation selon les conditions de la garantie annulation jusqu'au jour du départ	Remboursement de 100%
Modification du tarif à la baisse	GRATUIT avec remboursement de la différence de tarif / Bon à valoir de la différence de tarif
Modification du tarif à hausse pour des dates initiales prévues	GRATUIT avec les conditions tarifaires initialement contractées
Modification	Nb : Modification de dates, prestations, nombre de personnes dans la limite de 3 fois dans une même saison sans justificatif et selon disponibilités

Le montant des frais de dossier et garantie annulation/option flex seront à déduire des remboursements et/ou des bons à valoir  
Le Bon à valoir est valable un an à compter du mail de confirmation de l'annulation

✚ La garantie annulation et/ou l'option flex doivent être souscrites à la réservation. Celles-ci ne pourront pas être ajoutées ultérieurement, ni supprimées de la réservation initiale.

Les conditions de la garantie annulation seront fournies sur demande.

✚ ANCV: conformément à l'article L.112-14 L du Code monétaire et financier en cas d'annulation de séjour et selon les conditions d'annulation, les sommes versées par chèques vacances ANVC Connect ne sont pas remboursées, seul un bon à valoir sur 18 mois est possible.

### CAUTION

Un email vous sera envoyé quelques jours avant votre arrivée pour enregistrer votre empreinte bancaire via la plateforme sécurisée Payzen. **Dès lors que vous enregistrez votre carte bancaire, vous autorisez Camping Le Calypso à l'utiliser dans les cas suivants :**

- Etat des lieux de départ non conforme à celui de l'arrivée. À défaut de conformité, vous serez prélevé des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (cf annexe). Un montant de 150€ sera retenu dans le cas où l'hébergement ou les sanitaires individuels n'auraient pas été nettoyés le jour du départ.
- Dégradation ou de salissures sur : l'emplacement, les sanitaires, les équipements loués, les infrastructures communes, etc (liste non exhaustive).
- Tapage nocturne (100€/tapage nocturne)
- Montant du non réglé à votre départ



Le Calypso - Bd de la plage - 66440 Torreilles-plage  
0033 (0)4 68 28 09 47 - contact@campingcalypso-torreilles.fr



www.camping-calypso.com



Camping Le Calypso



campingcalypso\_officiel

- Matériel prêté non rendu
- Dépassement de l'horaire de départ : 20€/quart d'heure dépassé

Si vous désirez quitter l'hébergement la veille de votre départ initialement prévu, il est impératif d'effectuer l'état des lieux avec nos équipes avant 19h. Si votre départ s'effectue dans la nuit, l'état des lieux se fera sans votre présence, le jour de votre départ.

Aucune caution ne pourra être prise sur place.

## **HORAIRE DE DEPART**

Le jour de votre départ, les clés doivent être rendues lors de l'état des lieux et les hébergements locatifs libérés avant 10h/ les parcelles d'emplacement avant 12h. Aucune prolongation du séjour au-delà du temps réservé ne pourra être garantie.

Pour tout dépassement de l'horaire de départ, 20€/quart d'heure dépassé seront facturés.

Accès gratuit aux infrastructures communes du parc le jour du départ jusqu'à 17h.

## **BRACELET OBLIGATOIRE**

Le bracelet est obligatoire et doit être porté au poignet de chaque client. En cas de perte ou de casse, le bracelet sera remplacé sur présentation d'une pièce d'identité. Pour les arrivées tardives, le bureau d'accueil doit en être informé durant la journée par téléphone, par e-mail ou par une tierce personne sur place. Les bracelets seront remis par les agents d'accueil. Les bracelets doivent être restitués à la fin du séjour.

## **ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## **MEDIATION**

En cas de litige, vous avez la possibilité d'envoyer un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du camping Le Calypso. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Centre de Médiation « Bayonne Médiation » après un délai d'un mois suite à l'envoi de ce courrier : [www.bayonne-mediation.com](http://www.bayonne-mediation.com) – Bayonne Médiation – 32 rue du Hameau – 64200 BIARRITZ.

**ANNEXE :**
**PRIX DES EQUIPEMENTS**

VAISSELLE	
4 €	Assiette dessert
	Assiette plate
4 €	Coupelle
3 €	Bol
4 €	Tasse et sous-tasse
3 €	Verre à limonade
	Verre à pied
	Verre
2 €	Couteau à huîtres
	Couteau office
1 €	Couteau
	Cuillère à café
	Cuillère à soupe
	Fourchette
2 €	Couverts à salade
3 €	Cuillère en bois
2 €	Paire de ciseaux
2 €	Range-couverts
3 €	Tire-bouchon/décapsuleur
2 €	Louche
1 €	Econome
2 €	Ecumoire
2 €	Ouvre-boîte
3 €	Fouet
2 €	Dessous de plat
6 €	Planche à découper
3 €	Bac à glaçon
4 €	Carafe
6 €	Plat
20 €	poêle à frire
6 €	Saladier
32 €	Fait-tout avec couvercle
11 €	Casserole
5 €	Passoire
5 €	Essoreuse à salade
3 €	Cendrier
10 €	Presse-agrumes

Autre	
300 €	Télévision
30 €	Sèche-cheveux
40 €	Lit bébé
30 €	Chaise bébé
30 €	Baignoire bébé
30 €	Barrière bébé

EQUIPEMENT MENAGER	
500 €	Frigo-congélateur
500 €	Lave-vaisselle
240 €	Plaque de cuisson gaz
90 €	Micro-ondes
100 €	Cafetière Nespresso/Senseo
24 €	Grille-pain
40 €	Bouilloire
100 €	Mini-bar
30 €	Etendoir à linge
2 €	Balai
4 €	Balai à franges
3 €	Pelle + balayette
4 €	Seau
4 €	Bassine
3 €	Brosse Wc +socle
2 €	Cintre
20 €	Poubelle
150 €	Coffre-fort
40 €	Table à repasser
60 €	Fer à repasser
60 €	Aspirateur

LITERIE / DRAPS	
50 €	Couverture
6 €	Oreiller
16 €	Protège matelas
30 €	Kits draps
32 €	Grandes serviettes de bain
30 €	Petites serviettes de bain
10 €	Tapis de bain

EXTERIEUR	
100 €	Table
40 €	Chaise
60 €	Chilienne
300 €	Hammac
80 €	Parasol
174 €	Plancha
6 €	Set ustensiles plancha
2 €	Allume Gaz

LOISIRS	
500 €	Vélo
20 €	Boules de pétanque
20 €	Ballon de foot
20 €	1 jeu de raquettes de ping pong
20 €	Uno/Scrabble



## REGLEMENT INTERIEUR

**CONDITIONS D'ADMISSION :** Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner dans le camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du camping ainsi qu'au respect du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le camping implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Les mineurs non accompagnés de leurs parents seront refusés. Pour l'accès au camping et aux activités, il vous sera remis un bracelet permanent à porter pendant toute la durée de votre séjour.

**FORMALITÉS DE POLICE :** Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable présenter au gestionnaire ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

**INSTALLATION :** La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire.

**BUREAU D'ACCUEIL :** Ouvert de 9 h à 12 h 00 et de 14 h à 19 h. On trouvera tous les renseignements sur les services du camping et les sites touristiques. Une tablette destinée à recevoir les suggestions et les réclamations est tenue à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

**ÉTAT DES LIEUX :** Le jour de votre arrivée, vous devez effectuer l'état des lieux sur l'application Tipiz. Vous avez 24h pour signaler tout problème dans votre logement. A votre départ, la location doit être libérée au plus tard à 10 h. Les emplacements doivent être libérés au plus tard à 12 h. L'état des lieux de départ, se fait sans votre présence par les équipes durant la journée de départ.

Si les horaires de départ ne sont pas respectés, une retenue de 20€ par quart d'heure dépassé vous sera facturée et prélevé sur la caution.

**DÉPART ANTICIPE :** Aucune réduction ou remboursement ne sera consenti dans le cas d'un départ anticipé.

**BRUIT ET SILENCE :** Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence et ne doivent pas être perçus au-delà du périmètre de chaque emplacement. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 00 h 30 et 6 h. En cas d'infraction à cette règle, la direction se verra contrainte de déduire 100 € de la caution du vacancier.

**ANIMAUX :** Les animaux domestiques sont autorisés, mais la direction se réserve le droit de rompre une réservation si le nombre ou l'espèce des animaux lui semble contraire à la vie en bon voisinage dans le camping. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seuls au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les chiens doivent avoir un carnet de vaccination à jour. Les insectes et autres petites bêtes font partis de cette formule de vacances. La direction n'est pas responsable de leurs déplacements dans le camping. Si vous avez omis de déclarer un animal, une pénalité de 15 € par jour et par animal sera appliquée. Nous vous conseillons de garder vos aliments dans les endroits fermés et de garder vos portes et fenêtres fermés.

**VISITEURS :** Aucun visiteur n'est accepté dans l'enceinte du camping.

**CIRCULATION, STATIONNEMENT :** La vitesse est limitée à 10 km/h dans le camping. Le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être impérativement garés sur l'emplacement ou parking attribué à votre arrivée. Ne garez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé. Des campeurs peuvent arriver à tout moment. La circulation est interdite entre 00 h 30 et 7 h. Les hoverboards couchés sont interdits dans tout le camping. Seuls les véhicules du camping peuvent circuler. Vous ne devez pas stationner devant une borne à incendie ou un tuyau d'incendie.

**TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :** Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et de ses installations, notamment sanitaires. Les batailles d'eau sont strictement interdites sur l'intégralité du site. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles en respectant impérativement le tri sélectif dans les récipients prévus à cet effet (verres, métaux, papiers et cartons, ordures ménagères). Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge est toléré à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol, notamment en cas de pluie. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu et restitué dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée.

**PROBLEMES TECHNIQUES :** La Direction n'est pas responsable des manquements causés par des pannes techniques. La Direction se garde le droit d'effectuer si nécessaire des travaux d'urgence et/ou d'effectuer d'éventuels contrôles d'entretien par mesure de sécurité pendant votre séjour.

#### **SÉCURITÉ :**

**a/ Incendie :** Les feux ouverts (bois, charbon, etc) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Seuls les barbecues fonctionnant au gaz sont autorisés à l'exclusion de tout autre, notamment électriques.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

**b/ Vol :** La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

**ESPACE AQUATIQUE :** L'accès est strictement réservé à la clientèle du camping. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour accéder à l'espace aquatique. Nous

vous prions de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité affichées à l'entrée de la piscine. Les shorts de bain longs, les t-shirts, les combinaisons sont interdites.

**JEUX :** Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations (jeux d'eau en particulier). Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords du complexe aquatique et des aires de loisirs.

**ANIMATIONS :** La direction se réserve le droit de suspendre certaines prestations sans préavis.

**HORAIRES DES INFRASTRUCTURES EN LIBRE ACCES :** L'utilisation des infrastructures de plein air peut se faire de 9h à 23h.

**PARTICIPATION AUX ACTIVITES :** La participation aux activités (sportives et ludiques) organisées est toujours facultative. Les vacanciers doivent être conscients que la participation engendre toujours un risque. La participation aux activités organisées hors du séjour et/ou l'utilisation des installations restent sous la propre responsabilité. Du vacancier. D'éventuels dommages causés ou frais engendrés restent à votre charge. Les vacanciers sont tenus de souscrire à une assurance responsabilité civile qui couvre tous les risques.

**BARBECUES :** Seulement les barbecues et plancha à gaz sont acceptés. L'accès à l'aire de barbecues collectifs est interdit en cas de vent.

**EAU :** L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas. Veillons à notre ressource vitale. L'utilisation des arrivées d'eau est strictement interdite pour le lavage des véhicules et des installations de camping.

**AFFICHAGE :** Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

**OBJETS PERSONNELS :** tout oubli de vos effets personnels dans l'enceinte du camping, dans les locatifs ou sur les parcelles sont gardés 72h. Passé ce délai, ils seront remis à Emmaüs.

**TENUE VESTIMENTAIRE :** Pour accéder aux espaces fermés : clubs enfants, clubs juniors, réception, supérette, restaurant et snack, une tenue vestimentaire correcte est exigée. Nudisme total ou partiel et naturisme sont totalement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

**SANITAIRES COMMUNS :** Les sanitaires communs sont réservés uniquement aux familles séjournant en emplacements. Les résidents des hébergements locatifs n'ont pas accès aux sanitaires communs sauf les samedis et dimanches de juillet/août et en mai/juin.

**DROIT A L'IMAGE :** Vous autorisez expressément le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

**INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :** La direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation en cas de non-respect du règlement intérieur ; infractions aux règles de bon voisinage ; incivilités ; fausses informations concernant les occupants du séjour et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie au sein du camping.

*Mise à jour Septembre 2024*